

Mardi 11 juillet

Point 5 : Dialogue avec les instances nationales des droits de l'Homme.

Depuis la mort de Mohcine Fikri broyé dans une benne à ordures avec ses poissons en octobre 2016 et durant les 9 derniers mois, le mouvement de contestation dans la région du Rif et partout ailleurs dans le pays contre la "Hogra" / Mépris a révélé l'inefficacité des institutions nationales des droits de l'homme au Maroc.

Les exactions envers les Amazigh sont quasi quotidiennes de par tout le pays, sans pour autant que ça soit constaté ou soulevé par ces institutions dont, je cite " les fonctions visent spécifiquement à promouvoir et à protéger les droits de l'homme." selon les termes de l'accord de Paris. Cette indifférence envers une situation complexe et l'absence de dialogue a énormément participé à renforcer le sentiment de rejet des Amazigh en tant que tel.

Il est donc légitime de se demander pourquoi chez nous, ces institutions n'écoutent pas et ne pointent pas du doigt les atteintes aux droits de l'homme ? Pourquoi ne sont-elles pas sorties de leur silence face à la répression démesurée contre les manifestations pacifiques ? Quand ceux qui revendiquent un Hôpital, une Université ou un emploi ont été et sont torturés, arrêtés ? Quand un enfant de 6 ans à peine subi un interrogatoire de 3 h dans un commissariat ?

Force est de constater que le problème majeur vient du fait que ces institutions ne sont pas indépendantes du pouvoir exécutif ni dans leur nomination ni par leur fonctionnement et qu'elles adoptent les positions de l'Etat. Or l'Etat marocain ne reconnaît pas l'autochtonie des Amazigh et de ce fait leurs droits ne sont pas défendus comme il se doit par ces institutions.

Un parti pris qui pose problème autant sur le plan de la pluralité et de la représentativité que sur le plan de l'objectivité des rapports et recommandations présentés aussi bien au gouvernement qu'aux organismes nationaux et internationaux.

Discrimination, spoliation, assimilation, marginalisation et diabolisation sont autant de problèmes auxquels les Amazigh sont quotidiennement confrontés aux yeux et sous le nez des institutions nationales des droits de l'homme au Maroc et lorsqu'elles osent un peu soit-il se prononcer, leurs actions restent évasives.

Pour cela nous recommandons ce qui suit :

- Soumettre ces institutions à un examen pour déterminer le bien fondé de leur existence et leur utilité dans le processus de démocratie et leur conformité avec les accords de Paris.
- Les Impliquer dans les travaux des MEDPA pour les amener à comprendre la nécessité du dialogue avec les représentants des PA et assimiler le fait que droit de l'Homme et droit des PA sont inséparables et inaliénables
- Instaurer un quota par rapport à la représentativité et le respect de la notion de pluralité

*- Mettre en place un observation indépendant pour servir de médiateur en cas de rupture, voir d' inexistence de dialogue entre les institutions nationales des droits de l'homme et les représentants légitimes et reconnus des Amazigh.*

*- Impliquer les représentants autochtones dans le dialogue international afin qu'ils puissent agir intérieurement comme partenaire interne reconnu et à part entière .*

Amina AMHARECH, Association ACAL